Association Promotion Autonomie et Santé 82

Projet Associatif

2023 - 2028

(Actualisation Juillet 2023)

« Bien vivre chez soi jusqu'au bout de la vie »

Association Promotion Autonomie et Santé 82
34/36 Boulevard du 4 Septembre - 82100 Castelsarrasin
Tél : 05 63 32 71 80 - Courriel contact@apas82.fr - Site www.apas82.fr

Le mot du Président

Entreprise associative de l'Economie Sociale et Solidaire, l'APAS 82 est gestionnaire d'une plateforme de services de proximité, d'aide, de soins et d'accompagnement à la personne, agissant dans un milieu concurrentiel agressif, tant marchand qu'associatif. Par ailleurs, notre environnement socio-économique évolue et se modifie en permanence et très rapidement.

C'est pourquoi, pour faire suite au précédent Projet Associatif que nous avons mené à terme et qui a conduit notamment, mais pas seulement, à la poursuite de développement de services et de projets, il est important de continuer à réfléchir à l'avenir et à l'évolution de l'APAS 82.

Les administrateurs, mais aussi la directrice, et plus largement l'encadrement ainsi que les représentants des salariés, ont contribué à l'élaboration de ce document. Plusieurs réunions ont permis d'échanger, partager et recueillir les avis dans un contexte de démocratie participative. La participation des familles et des partenaires a également été sollicitée. Le projet associatif est maintenant finalisé.

Le 12 avril 2023, il a été présenté au Comité Social et Economique.

Le Conseil d'Administration l'a validé dans sa séance du 26 avril 2023.

Ce texte a fait l'objet d'une présentation en Assemblée Générale Ordinaire de l'APAS 82, le 25 mai 2023. Il a été adopté sans réserve et à l'unanimité.

Pour la période mai 2023 - mai 2028, il est maintenant le fil rouge de l'APAS 82 dont le Conseil d'Administration est mandaté par l'Assemblée Générale pour le mener à bien.

Légitimement, comme pour les Projets Associatifs précédents, un point d'étape sur son avancement sera fait à chaque Assemblée Générale durant cette période.

Les Projets de service viendront s'appuyer sur ce Projet Associatif.

Que chacun soit ici remercié pour son apport à cette réflexion et particulièrement Marie ALAYRAC, Directrice des services de l'APAS 82, qui a fortement contribué aux travaux de cette réflexion.

Patrick MALPHETTES

Le mot de la Directrice

Avec ce nouveau projet associatif, l'APAS 82 démontre sa volonté de poursuivre et de renforcer ses missions d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

Ce projet est le fruit de nombreuses réunions de réflexions et d'un travail collégial ayant réuni administrateurs, élus du CSE, professionnels de l'encadrement et du terrain de l'APAS 82. Tous ont ainsi pu s'exprimer sur leurs visions des orientations politiques, des enjeux et des priorités de l'association dans une volonté commune de toujours mieux répondre aux besoins des usagers.

La traduction de ce travail collectif met en avant la créativité, la pluralité, la complémentarité des réponses qui peuvent être proposées aux personnes dans leur projet de vie et ainsi permettre de définir des objectifs et des orientations qui unissent chaque partie prenante de l'APAS 82.

L'APAS 82, reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, porte les valeurs d'humanisme, d'adaptation, de progrès continu mais aussi de positivité. Ces valeurs sont réaffirmées à travers ce nouveau projet associatif. Elles sont les fondements des objectifs de l'association, à savoir :

- La promotion d'une politique de prévention, de maintien, de soutien, d'accompagnement, de soins.
- La possibilité de permettre à toute personne fragilisée par la maladie ou par une situation de perte d'autonomie, quel que soit son âge, de rester maître de ses choix de vie et de demeurer chez soi le plus longtemps possible, y compris jusqu'à la fin de son existence si tel est son choix.
- L'apport d'un soutien individuel ou collectif aux proches aidants

L'APAS 82 s'engage ainsi, à travers ce projet associatif, à permettre à chaque bénéficiaire accompagné de « bien vieillir jusqu'au bout de la vie ». Il vient traduire les principes d'intervention qui serviront de socle aux professionnels de l'APAS 82 et seront repris dans les différents projets de service.

A travers les orientations définies et préalablement réfléchies, puis partagées par l'ensemble des parties prenantes, l'APAS 82 a fixé « le cap » pour les 5 années à venir. Elle veillera à travers les étapes évaluatives du projet, fixées annuellement, à poursuivre le développement de ses services pour faciliter la vie à domicile des personnes.

Marie ALAYRAC

Table des matières

Le mot du Président *2*
Le mot de la Directrice *3*

PROJET ASSOCIATIF **5**

I. L'ASSOCIATION ET SES SERVICES 6
I.1 Historique et présentation *6*
I.2 Objet associatif de l'APAS 82 ..... *7*
I.3 Vie associative *8*
I.4 Valeurs associatives *10*
I.5 APAS 82, une entreprise associative *11*
I.6 Insertion de l'APAS 82 dans son contexte territorial *11*
I.7 Fonds de dotation « Autonomie - Santé - Alzheimer » *15*
I.8 Services et activités, des moyens de mise en œuvre du projet associatif *17*
II. LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF 22
Les orientations 2023 - 2028 avec comme fil conducteur *22*
« Bien vivre chez soi jusqu'au bout de la vie » *22*
III. LISTE DES ANNEXES 24

ANNEXE N°1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION **25**

ANNEXE N°2 - PRESENTATION DES SERVICES **26**

Organigramme des Services APAS 82 ..... *26*
Centre de Santé Pluriprofessionnel (CSP) *29*
Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD) *31*
Accueil de Jour médicalisé - Site de Castelsarrasin *32*
Accueil de Jour médicalisé - Site de Montauban *33*
Accueil de jour médicalisé - Site de Caussade *34*
Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) *35*
Plateformes d'accompagnement et de répit des Aidants *36*
EMSP *37*

ANNEXE N3 - GLOSSAIRE **39**

ANNEXE N°4 - SITE APAS 82 ..... **41**

SIEGE SOCIAL **41**

34/36 BOULEVARD DU 4 SEPTEMBRE CASTELSARRASIN **41**

ANNEXE N°5 - SITE APAS 82 ..... **42**

CENTRE DE SANTE PLURIPROFESSIONNEL **42**

1 BIS AVENUE FREDERIC CAYROU **42**

CASTELSARRASIN **42**

ANNEXE N°6 - SITE APAS 82 ..... **43**

2761 ROUTE DE ST MARTIAL - MONTAUBAN **43**

ANNEXE N°7 - SITE APAS 82 ..... **44**

25 RUE LAVOISIER - CAUSSADE **44**

PROJET ASSOCIATIF

Avant - propos

Ce document fixe les orientations de l'association et des services pour la période 2023 - 2028. Il répond à la volonté du Conseil d'Administration de pérenniser l'association, de l'ancrer comme un acteur économique du territoire, de développer les services existants ou en proposer de nouveaux, tout en restant dans le cadre de sa vocation, soit « favoriser le maintien à domicile des personnes qu'elles soient malades, âgées, en situation de vulnérabilité, de précarité ou de handicap ».

Notre Projet Associatif est porteur de la volonté de l'association de placer au centre de ses préoccupations le bénéficiaire des services et de considérer sa satisfaction, sa sécurité et son bien-être comme des objectifs essentiels.

Le Projet Associatif est un fil conducteur, un référent dans lequel s'inscrivent les décisions retenues et les moyens qui en découlent.

La mise en œuvre du Projet Associatif est conduite par le Conseil d'Administration, auquel participe la Directrice, qui régulièrement l'évaluera et le réactualisera le cas échéant.

Les orientations choisies par l'APAS 82 s'appuient sur les moyens existants :

- une vie associative riche et dynamique, des administrateurs investis
- une gestion responsable
- des services professionnalisés.

Ce Projet Associatif est issu d'une réflexion entre administrateurs et salariés.

Il est co-écrit par le Président et la Directrice.

I. L'Association et ses services

I.1 Historique et présentation

I.1.1 Quelques étapes

- **1975** - 26 février - Création de l'Association Pour la Promotion de la Santé (APPS) avec un Centre de Soins Infirmiers
- **1979** - Création du Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
- **1997** - Création d'un Organisme de formation
- **2003** - Création d'un Accueil de Jour
- **2005** - Création d'un Service Accompagnement À Domicile (SAAD)
- **2013** - 19 juillet - L'APPS devient l'Association Promotion Autonomie et Santé 82 (APAS 82)
- **2013** - 1er août - Regroupement des services de l'APAS 82 avec les services de France Alzheimer et Accueil Alzheimer 82 de Montauban (Accueil de jour, SAAD, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants)
- **2017** - Création du Service Polyvalent Aide et Soins à Domicile (SPASAD)
- **2018**- Ouverture d'un second dispositif de Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants
- **2021** - 10 avril - Transfert de l'Accueil de Jour de Caussade du 31 rue de la République au 25 rue Lavoisier
- **2022** - 3 octobre - Transfert de l'Accueil de jour de Montauban du 275 rue du Clos Maury au 2761 route de St Martial
- **2022** : Déploiement d'un dispositif expérimental itinérant de prévention en santé : PROXI'SANTÉ 82
- **2023** - Ouverture d'une Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP)

I.1.2 Site de Castelsarrasin, siège de APAS 82, 34/36 Bd. du 4 septembre

Depuis les années 60, un service médico-social tenu par une congrégation religieuse, les « Petites Sœurs de l'Assomption » sise à Gandalou, hameau de Castelsarrasin, assurait les soins à domicile du secteur rural et urbain de Castelsarrasin.

L'évolution réglementaire favorable au maintien à domicile, la structuration du secteur médico-social, la demande importante de soins, le manque de religieuses et l'intérêt croissant porté à la santé par la population sont autant de déterminants qui ont conduit à la création d'une association gestionnaire d'activités qui, depuis, n'ont cessé d'évoluer.

Ainsi, le 26 février 1975, date de l'enregistrement de ses statuts en Sous-Préfecture de Castelsarrasin, est créée l'« Association Pour la Promotion de la Santé dite en abrégé APPS », qui est renommée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2013, « Association Promotion Autonomie et Santé 82 dite en abrégé APAS 82 ».

L'APAS 82 gère sur le site de Castelsarrasin : un Centre de Santé Pluriprofessionnel intégrant une activité infirmière et médicale - Un Accueil de jour (AJ) - Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) - Une Equipe Spécialisée Alzheimer - Un Service d'Aide et

d'Accompagnement À Domicile (SAAD) - Un Service Polyvalent Aide et Soins à Domicile (SPASAD) - Une Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants - Une Equipe Mobile Santé Précarité – PROXI'SANTÉ - Un Organisme de Formation continue.

I.1.3 Site de Montauban, 2761 route de St Martial

L'APAS 82 loue et occupe des locaux depuis le 3 octobre 2022, à la suite de la mise à disposition d'un bâtiment à St Martial, Montauban, par le Fonds de dotation Autonomie - Santé - Alzheimer. Ayant été conçus spécifiquement pour les activités déployées par l'association (en particulier l'Accueil de Jour), ces nouveaux locaux répondent de façon optimale aux besoins des personnes.

Sur ce site, l'APAS 82 gère un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, un Accueil de Jour spécialisé dans l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies neuro-dégénératives, une Plateforme d'Accompagnement et de répit des aidants.

Ces activités étaient précédemment réalisées au 275 rue du Clos Maury à Montauban.

I.1.4 Site de Caussade, 25 rue Lavoisier

Rappelons que dès 2009, des ateliers mémoire sont portés par l'association Accueil Alzheimer, dans une salle mise à disposition par la mairie.

En 2011, un local est acheté et aménagé au 31 Rue de la République et permet de développer des ateliers mémoire.

En 2016, l'ARS Occitanie donne une autorisation pour déployer une antenne de l'Accueil de jour de Montauban, et permettre ainsi, trois jours par semaine, la décentralisation de 7 places de l'Accueil de Jour de Montauban, pour les bénéficiaires qui résident à Caussade ou aux alentours.

L'APAS 82 y développe également des activités en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et de leurs aidants, en s'appuyant sur ce qui existe à Castelsarrasin et Montauban.

Le 25 avril 2019, le Fonds de dotation « Autonomie - Santé - Alzheimer » acquiert un local au 25 rue Lavoisier afin d'y réaliser un Accueil de Jour.

Les travaux terminés, l'APAS 82 prendra possession des lieux en tant que locataire au 12 avril 2021, à la suite de la visite de conformité (Conseil Départemental et ARS) favorable en date du 25 mars 2021.

L'Accueil de Jour de Caussade accueille 12 personnes par jour depuis le 12 avril 2021.

I.2 Objet associatif de l'APAS 82

« Article 2 des statuts

L'Association a pour objet, d'une part, de mettre à la disposition de la population, des services, des établissements et des activités permettant de promouvoir le maintien à domicile des personnes, et d'autre part de proposer aux directeurs d'établissements et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des prestations en lien avec leur activité, notamment en matière d'information, de formation, de conseil, d'accompagnement qualité, d'audits et d'évaluation externe telle que visée à l'article 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de la maladie Alzheimer et pathologies apparentées, l'association a vocation à aider les malades et les familles des malades, à les renseigner, à les soutenir, à sensibiliser l'opinion et à agir auprès des organismes officiels pour aider les familles et promouvoir la recherche.

L'Association pourra octroyer au profit d'établissements financiers tout type de sûreté uniquement dans le but de réaliser son objet social principal.

Article 5 des statuts

L'Association s'appuiera sur les services, prestations et structures suivants :

- *un Centre de Soins Infirmiers*
- *un Service de Soins Infirmiers à Domicile*
- *un centre médical*
- *des établissements d'Accueil de Jour, favorisant le maintien à domicile*
- *des actions de promotion de la santé*
- *un Service d'Aide à Domicile*
- *deux Plateformes d'accompagnement et de répit aux Aidants*
- *une Equipe Spécialisée Alzheimer*
- *des services mobiles de proximité (PROXI'SANTÉ)*
- *des personnels formés et notamment à la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées*
- *un organisme de formation professionnelle continue.*

Ces services ne sont pas limitatifs et selon les partenariats possibles à développer, ils seront modifiés, adaptés, complétés afin de mettre en œuvre l'article II des présents statuts.

L'Association est responsable du personnel qu'elle emploie, de sa qualification professionnelle, de sa rémunération, conformément à la législation en vigueur et aux conventions concernant la branche professionnelle.

Elle assure la gestion des personnels et du matériel en service.

L'activité de l'Association est respectueuse de toute idéologie religieuse ou politique.

Elle peut souscrire toute convention avec les organismes publics, semi-publics et privés, ou toute autre association faisant appel à ses services ».

I.3 Vie associative

I.3.1 Gouvernance

L'Association est gérée et administrée de façon bénévole et désintéressée par un Conseil d'Administration de 21 membres, élus par les adhérents réunis en Assemblée Générale. Ce conseil élit un bureau qui comprend à minima un(e) Président(e), un(e) secrétaire, un(e) trésorier(e). Le bureau a pour mission d'assurer le fonctionnement courant de l'Association. Il met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Président de l'APAS 82 est notamment investi en externe et au niveau national :

- Président fédéral de ADEDOM, Fédération Nationale, d'Aide, de Soins et d'Accompagnement à Domicile
- Membre de l'Observatoire Départemental d'analyse et d'appui au Dialogue Social, Économique et à la négociation de Tarn-et-Garonne

De même, les administrateurs s'investissent au côté des salariés dans différentes commissions internes

- Démarche qualité et bientraitance,
- Conseil de la Vie Sociale des Accueils de Jour,
- Finances et activité « Evaluations Externes »,
- Médiation des relations complexes entre salariés et clients,
- Commission communication,
- Commission Qualité,
- Projet CŒUR (Cultiver et Organiser des Equipes Unifiées et Responsables).

Une équipe d'administrateurs assure le petit entretien de bricolage et parfois des dépannages sur les trois sites.

La Directrice Générale assure pour sa part le fonctionnement des services, sur l'ensemble des sites et la liaison entre salariés et Conseil d'Administration.

Elle participe aux réunions du bureau et du Conseil d'Administration, comme experte, avec voix consultative, et est particulièrement force de propositions pour l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Associatif.

Par ailleurs, la Directrice de l'APAS 82 est investie en externe et au niveau national, notamment :

- Membre de la Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour de la fédération ADEDOM
- Membre titulaire Conseil Territorial de Santé (CTS) du Tarn et Garonne
- Membre titulaire Commission Santé Mentale du CTS
- Trésorière de la Communauté Professionnelle Territorial de Santé Quercy-Garonne
- Trésorière de Géronto 82
- Vice-Présidente du GEIQ Aide A Domicile Occitanie
- Administratrice du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Rythme des réunions

- Bureau : 1 par mois
- Conseils d'Administration : 9 à 12 par an, avec une présence ou une représentation des administrateurs quasiment complète
- Assemblée Générale ordinaire : 1 par an

La détermination de s'ouvrir en permanence sur l'extérieur est réelle et consiste notamment à vérifier que ce que souhaite mettre en place l'APAS 82 n'est pas déjà réalisé par une autre structure, auquel cas il sera recherché la possibilité de conventionner entre parties.

La réflexion sur ce projet associatif a permis de conforter la volonté de renforcer les liens entre administrateurs et salariés, par exemple en ayant fait participer des salariés à l'élaboration de ce projet, en organisant des rencontres informelles (exemple un pique-nique), en ayant inscrit dans les statuts deux rencontres par an entre la gouvernance et les salariés.

I.3.2 **Notre vision du bénévolat**

En quelques mots : Convivialité - Défense des causes au niveau national - Engagement - Esprit citoyen - Esprit collectif

I.3.3 Amicale des Aidants à destination des Accueils de Jour

Il s'agit d'une particularité de l'APAS 82 d'accueillir en son sein l'**A**micale des **A**idants de l'**A**ccueil de **J**our, plus communément appelée l'A3J.

L'A3J est un collectif de citoyens bénévoles dont l'objectif est l'organisation et la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration du quotidien des personnes en pertes d'autonomie accompagnées au sein des Accueils de Jour de l'APAS 82.

Les actions menées par l'A3J peuvent être de nature très diverses et viser des objectifs différents tels que : Animations, collectes de fonds privés, organisation de sessions informatives, participations à des programmes de santé publique nationaux, inscription dans des initiatives et projets locaux…

L'A3J est résolument autonome et évalue au cas par cas l'opportunité de se positionner ou de mettre en œuvre une action spécifique. L'A3J doit toutefois œuvrer dans le cadre de cohérences fixées par les statuts et les valeurs associatives de l'APAS 82.

I.4 Valeurs associatives

L'APAS 82 est une entreprise associative, de l'Economie Sociale et Solidaire, qui pratique la démocratie participative de terrain, favorise le lien social, le « travailler ensemble », et ose entreprendre dans une limite de risques mesurés. Elle a obtenu son agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) le 9 janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Qu'il s'agisse de nouvelles exigences réglementaires ou de l'évolution des besoins de ses bénéficiaires, la réponse de l'association se structure autour de convictions et de valeurs fortes, dans une pratique de non-lucrativité.

Les valeurs portées par l'association sont définies comme suit :

- **Humanisme :** Respecter l'autre dans sa singularité, sa dignité et son intégrité
- **Reconnaissance :** Valoriser l'engagement des équipes, administrateurs et bénévoles
- **Adaptation et progrès continu :** Être à l'écoute des besoins de chacun pour adapter l'offre de service et rester inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail
- **Positivité :** Analyser les difficultés rencontrées pour les convertir en opportunités, et se montrer force de proposition dans l'intérêt général.

Ces valeurs sont porteuses de sens et mobilisatrices pour obtenir la satisfaction des bénéficiaires et des partenaires dans l'offre de prestation qui favorisera *« le bien vivre chez soi jusqu'au bout de la vie ».*

Elles sont orientées vers les personnes de tous âges, qu'elles soient malades, en situation de vulnérabilité, de précarité ou de handicap.

L'APAS 82 s'engage pour l'emploi des personnes en situation d'handicap, et est fière de partager les valeurs d'inclusion, de diversités.

L'intégration de personnes en situation de handicap au sein des équipes de l'APAS 82 est fréquente et des recherches d'adaptation aux postes de travail sont toujours réalisées pour faciliter pour leur prise de poste ou leur maintien dans l'emploi.

Plus que de valeurs, parlons de l'identité et de la marque APAS 82 !

I.5 APAS 82, une entreprise associative

Au regard de son nombre de salariés, l'APAS 82 est un employeur équivalent à une P.M.E avec ses 127 salariés (données décembre 2022), répartis comme suit :

Accompagnant Éducatif et Social - Aide Médico Psychologique - Aide-Soignant - Agent d'accueil - Agent d'entretien - Agent polyvalent transport - Agent polyvalent maintenance - Assistant de Soins en Gérontologie - Attaché comptable - Auxiliaire de Vie Sociale - Cadre administratif - Cadre de Santé - Chargé de développement numérique - Chargé de développement Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants - Chargé d'évaluation et de suivi social - Chargé de missions auprès de la Direction - Chargé de prévention - Comptable - Conseiller en Économie Sociale et Familiale - Coordonnateur de service - Cuisinier - Directeur Général des Services – Employé à domicile - Ergothérapeute - Infirmier - Infirmier coordinateur - Médecin généraliste - Médiateur en santé - Psychologue - Responsable de secteur du Service d'Accompagnement et d'Aide à domicile - Secrétaire - Secrétaire médical.

Des caractéristiques propres à l'APAS 82

- Entreprise apprenante : Formation continue et/ou diplômante pour tous les salariés en contrat traditionnel ou contrat aidé - terrain de stage reconnu pour de nombreuses certifications
- Pérennité de l'emploi recherchée post-contrat précaire
- Politique de recrutement, d'intégration et de consolidation dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Partenaire des Instances Représentatives du Personnel (IRP) : Comité Social Economique (CSE), Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) ; …,
- Management participatif, rencontres bi - annuelles statutaires Direction (Président - Directrice / Salariés)
- Un Plan de Développement des Compétences qui va au-delà des obligations réglementaires.

I.6 Insertion de l'APAS 82 dans son contexte territorial

I.6.1 L'APAS 82 dans son contexte

a. Le vieillissement de la population, une société en évolution

Dans le monde, le nombre de personnes de plus de 60 ans a fortement augmenté de 1950 à aujourd'hui, et il va continuer de croitre lors des prochaines décennies. En effet, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) les soixantenaires et plus devraient être 1,4 milliards en 2030, 2,1 Milliards en 2050 contre 1 milliard « seulement » en 2020. Aussi, l'augmentation de la population âgée est plus importante que l'augmentation de la population générale : la part des 60 ans et plus passera de 12 % en 2015 à 22 % en 2050. Ces informations sont valables au niveau mondial mais elles le sont d'autant plus à l'échelle de la France : la proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus était de 16,2 % en 1950, 26,9 % en 2020 et l'INSEE prévoit qu'elle sera de 34,5 % en 2070.

Par ailleurs, l'âge est directement corrélé à la maladie : environ 30 % des 60-64ans, 50 % des 75-79 ans, 65 % des 85-89 ans ont une affection de longue durée (ALD) déclarée. Etant donné

l'augmentation constante de la population âgée, le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques augmente également. A cela on peut ajouter que la proportion des personnes de plus de 65ans atteintes d'une maladie chronique est également en augmentation : en 2008 36 % des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile étaient atteints d'au moins une ALD, c'est le cas pour 43% de ces personnes en 2015. Par exemple, il est estimé que 18% des personnes de 75 ans et plus sont porteuses de la maladie d'Alzheimer.

b. Les politiques publiques en lien

L'ensemble des actions de l'APAS 82 s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques du vieillissement, des maladies neurodégénératives, et plus globalement de la santé.

- Au niveau mondial

L'ONU et l'OMS, à travers le Plan international d'action de Vienne sur le vieillissement de 1982, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991, le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement de 2002, le Rapport Mondial sur le Vieillissement et la Santé de 2015 et le plan d'action « Une décennie pour le vieillissement », incitent l'ensemble des états membres à prendre des mesures en faveur des personnes vieillissantes afin d'accompagner les changements sociétaux qui résultent de la dynamique de vieillissement.

- Au niveau européen

L'Union Européenne a récemment lancé un « Livre vert sur le vieillissement » (2021) qui a pour but de lancer un débat politique européen sur la question du vieillissement.

- Au niveau national

La canicule de l'été 2003, particulièrement meurtrière pour les personnes âgées, a été un élément catalyseur des politiques du vieillissement. Le Plan Vieillissement et Solidarités de novembre 2003 permet l'ouverture de 36 000 places d'accueil pour personnes âgées (EHPAD, SSIAD, AJ, AT) ; ainsi, la loi du 30 juin 2004 crée la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA) chargée d'assurer la bonne utilisation des fonds résultant de la journée de solidarité. Le Plan Solidarité Grand Age du 27 juin 2006 permet l'ouverture de 80 000 places de plus. Par ailleurs, Le Plan national bien vieillir (2007 - 2009) met l'accent sur la prévention en faveur des personnes moins âgées (prévention primaire). Plus récemment, la **loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV) de 2016** oriente fortement les actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées par, entre autres, la création des CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie), la réforme de l'APA à domicile et la reconnaissance des proches aidants. En 2021, le gouvernement dévoile une stratégie globale « Vieillir en bonne santé » en lien direct avec la « décennie pour le vieillissement de l'OMS » encourageant à faire du vieillissement une opportunité et non pas un problème.

En parallèle, les Plans Alzheimer, le **Plan Maladies Neurodégénératives** et la **Feuille de route des maladies neurodégénératives** ont permis de créer, de renforcer, d'évaluer et de pérenniser des services et dispositifs importants : ESA, PFR, AJ, Unités Protégées et PASA en établissements. Ces politiques MND ont également permis une reconnaissance et une prise de conscience de l'enjeu.

- Au niveau territorial

Le **PRS II Occitanie** est en cours de refonte à l'écriture de ce projet associatif. L'APAS 82 mène ses activités en concordance avec les Axes prioritaires du PRS comme :

- ✓ Favoriser l'accès aux soins primaires dans les zones fragilisées, par un soutien à l'installation et à l'activité des professionnels
- ✓ Renforcer la prévention et la promotion de la santé par des intervention adaptées
- ✓ Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie à domicile de la personne âgée fragile

✓ Favoriser un maintien à domicile choisi de la personne âgée en perte d'autonomie.

c. La situation dans le Tarn-et-Garonne

Avec 3 718 km² de superficie, le Tarn-et-Garonne est l'un des départements les moins étendus de France métropolitaine. Son territoire est composé de 195 communes. La population du Tarn-et-Garonne s'établit à 262 316 en 2020. Le Tarn-et-Garonne a une densité de population faible avec 70,5 hab / km² en 2020. Il s'agit d'un département rural dont les habitants présentent un taux de pauvreté de 16,3%, plus important que la moyenne régionale et nationale. La part des ménages imposés en 2020 est également inférieur à la moyenne régionale et nationale avec 42,8 %. Aussi, le département 82 est un des départements les moins dotés en offre de soins : par exemple on note une densité de médecins (toutes spécialités confondues) de 264 (contre 356 de moyenne en Occitanie) pour 100 000 habitants, parmi les plus basses de France.

La dynamique du vieillissement en Tarn-et-Garonne est relativement identique qu'au niveau national voire légèrement plus marquée : les 60 ans et plus Tarn-et-garonnais représentaient 28,5% de la population en 2019, soit presque 2 points au-dessus de la moyenne nationale. Les projections de l'INSEE à 2070 pour le Tarn-et-Garonne sont aussi plus importantes que la moyenne nationale puisque la part des plus de 65 ans est estimée à 33,6 en 2070 contre 28,9 à l'échelle de la France.

Population totale et répartition par tranche d'âge

	Nombre		%	
	Tarn-et-Garonne	France	Tarn-et-Garonne	France
Moins de 15 ans	48 025	12 116 805	18,4	18,0
15 à 29 ans	38 027	11 807 900	14,6	17,5
30 à 44 ans	47 097	12 544 301	18,1	18,6
45 à 59 ans	53 177	13 381 188	20,4	19,9
60 à 74 ans	46 688	11 147 490	17,9	16,6
75 ans et plus	27 655	6 290 014	10,6	9,3
Total	260 669	67 287 699	100,0	100,0

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 **2019**

	2015			2040		
	Nombre de places installées	Seniors de 75 ans ou plus dépendants	Offre institutionnelle (places pour 100 seniors dépendants)	Nombre de places installées	Seniors de 75 ans ou plus dépendants	Offre institutionnelle (places pour 100 seniors dépendants)
Ariège	2 033	7 200	28,3	2 173	10 700	20,3
Aude	4 055	13 100	31,0	4 305	22 000	19,5
Aveyron	5 342	13 300	40,1	5 343	18 600	28,8
Gard	6 308	24 100	26,1	6 502	44 400	14,6
Haute-Garonne	10 293	30 800	33,4	10 425	49 700	21,0
Gers	2 876	9 000	31,9	2 929	12 700	23,0
Hérault	10 237	31 700	32,3	10 299	55 000	18,7
Lot	2 418	7 900	30,6	2 468	12 000	20,6
Lozère	1 692	3 600	47,7	1 682	5 500	30,4
Hautes-Pyrénées	3 098	9 300	33,4	3 127	12 400	25,3
Pyrénées-Orientales	4 212	17 000	24,8	4 282	26 800	16,0
Tarn	5 542	15 700	35,3	5 546	22 400	24,7
Tarn-et-Garonne	2 874	8 500	33,8	2 932	13 900	21,1
Occitanie	**60 980**	**191 100**	**31,9**	**62 014**	**306 200**	**20,3**

L'INSEE prévoit une augmentation de plus de 60 % du nombre de personnes de plus 75 ans dépendantes entre 2015 et 2040 en Tarn-et-Garonne, dont **plus de 80% vivront à domicile.**

La proportion des personnes atteintes de maladies chroniques en Tarn-et-Garonne est assimilable aux chiffres nationaux précités.

d. 3 bassins d'intervention

- **Secteur de Castelsarrasin**

Ce secteur est composé de la Commune de Castelsarrasin et des communes voisines. Il s'agit d'un territoire particulièrement en tension concernant l'accès aux soins : par exemple, 17,8 % des patients consommant des actes de soins de plus de 17ans n'ont pas de médecin traitant contre 11,8 % au niveau départemental et national ; c'est le cas pour 13,1% des plus de 70 ans (6,7 % au niveau départemental, 6% au national). Ce territoire compte également plus de personnes de plus de 80 ans (nécessitant un accompagnement fort) qu'au niveau départemental ou national. (7,5 % contre 7,1 pour l'ensemble du département et 6,1 au national)

- **Secteur de Montauban**

Ce secteur est composé de la commune de Montauban et des communes voisines. A lui seul, ce territoire concentre plus de 35 % de la population Tarn-et-garonnaise ; les besoins en termes d'accompagnement et de soins sont donc très forts. Si les patients consommant des actes de soins sont globalement mieux dotés en termes d'accès aux soins que la moyenne départementale il est important de noter que la part de la population couverte par une complémentaire santé solidaire est plus élevée qu'au niveau départemental et national (respectivement de 12,7 %, 9,9 % et 10,2 %). Le secteur compte également 2 quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il s'agit donc d'accompagner une population en situation plus précaire que la moyenne.

- **Secteur de Caussade**

Ce secteur est composé de la commune de Caussade et des communes voisines. Le territoire Caussadais est un territoire très vieillissant comparativement à la population départementale, régionale et nationale. Il compte 17,3 % de personnes de plus de 65ans contre 15 % au niveau départemental, 15,4 % au niveau régional, et 13,7 % au niveau national. Qui plus est, le taux de de personnes de plus de 17 ans consommant des actes de soins est également plus élevé dans ce secteur : 26,5 % contre moins de 24 % au niveau départemental ou national.

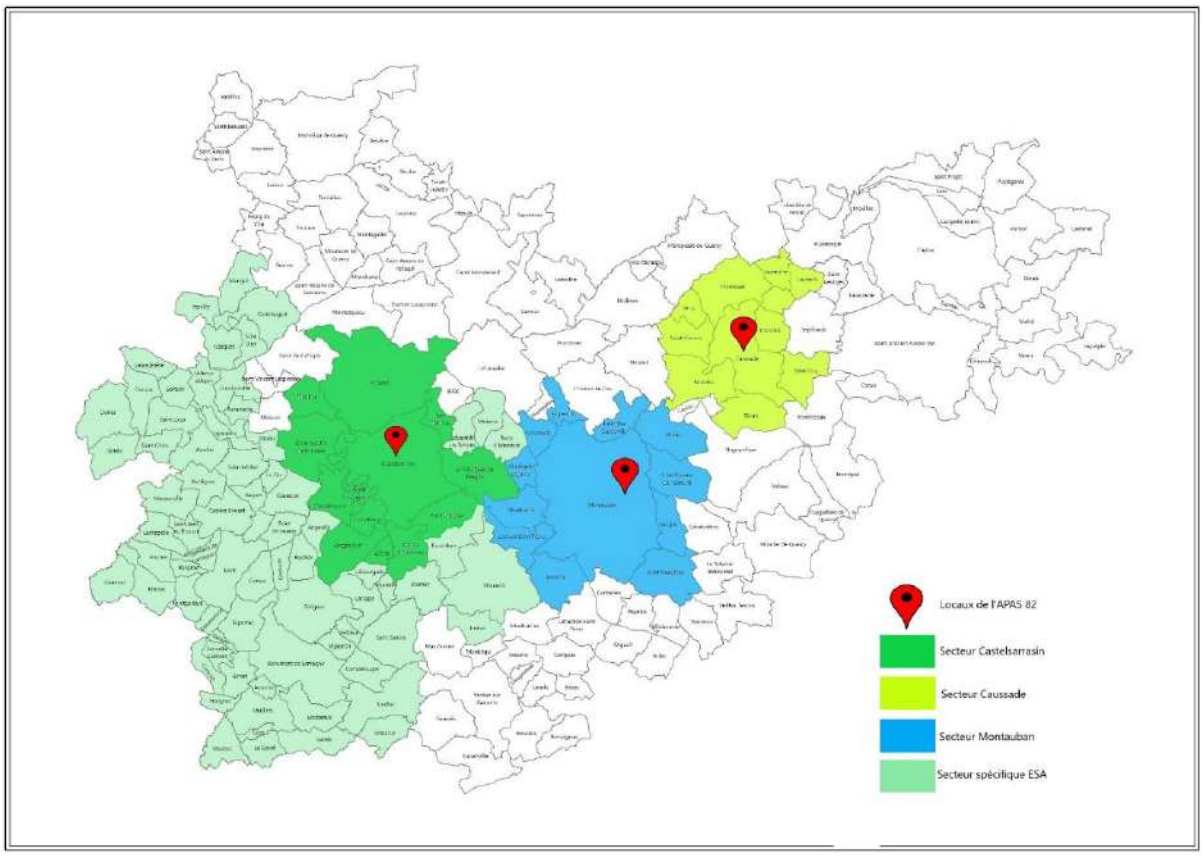

Activités identiques sur le territoire :

Activité identique sur une structure aussi importante et diversifiée : Néant.

Aide à domicile : ADOM - ADMR - SMAD 82 - etc. Partenaires aujourd'hui notamment via le GEIQ Aide à Domicile Occitanie

Activité infirmière : Concurrence possible avec les professionnels installés en libéral.

Réseaux : ADEDOM : réseau national (300 structures / 25 000 salariés), M. MALPHETTES Président fédéral - Adhérent URIOPSS Occitanie - Adhérent UDES - Adhérent à la Fédération des Acteurs Sociaux.

Partenaires

L'APAS 82 très impliquée dans le réseau partenarial et sur le territoire

Dans le cadre de la crise sanitaire et du portage de l'équipe des Médiateurs de Lutte Anti-COVID, l'APAS 82 a renforcé ses partenariats existants et en a développé de nouveaux (EHPAD, ESMS Handicap, Entreprises…).

Ces problématiques amènent une évolution des besoins et la mise en œuvre de solutions pour lesquelles l'APAS 82 s'engage à s'investir.

Le contexte sociétal s'oriente vers le développement du « secteur du domicile », comme en témoigne le projet de loi sur « Le Bien vieillir ».

I.6.2 Place des aidants familiaux

« Bien vivre à domicile jusqu'au bout de la vie » nécessite l'implication et l'importante participation des familles. L'une de nos finalités est alors de les accompagner dans l'intention de les aider à ne pas s'épuiser, à prendre du temps pour eux et ainsi vivre leur situation d'aidant le mieux possible.

Ainsi, pour une participation représentative, nos projets de services, nos projets individualisés prennent nécessairement en compte les besoins des aidants familiaux et proposent des actions envers la personne suivie mais aussi envers celui qui l'accompagne au quotidien. Cette double dimension de l'accompagnement est transmise à nos équipes et défendue au niveau des pouvoirs publics. Notre objectif est de pouvoir renforcer et pérenniser les actions mises en place en faveur des aidants en obtenant des financements spécifiques.

I.7 Fonds de dotation « Autonomie - Santé - Alzheimer »

Par choix politique, l'association recentre son activité sur la personne. C'est pourquoi, afin de gérer les biens immobiliers utilisés dans le cadre du développement de ses services, l'APAS 82 a créé un Fonds de dotation « Autonomie - Santé - Alzheimer ».

Extrait de ses Statuts

« …/… ARTICLE 2 - Objet

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en œuvre par l'Association Promotion Autonomie et Santé 82 et notamment :

- *la mise à disposition des services et d'établissements dans le cadre de la promotion du maintien à domicile des personnes*
- *les activités mises en place permettant de promouvoir le maintien à domicile des personnes*
- *les actions d'aide auprès des malades et des familles pour faire face à la maladie d'Alzheimer et/ou des troubles apparentés*
- *les actions d'information, de renseignement et de soutien auprès des familles dont un de leur membre est concerné par la maladie d'Alzheimer et/ou des troubles apparentés*
- *les actions de sensibilisation de l'opinion et des organismes officiels pour aider les familles et promouvoir la recherche.*

TITRE III - DOTATION ET RESSOURCES NATURELLES

Le fonds de dotation est constitué de la dotation versée par l'APAS 82.

Cette dotation est constituée par les biens immobiliers situés en Tarn et Garonne à Caussade, d'une part au 25 rue Lavoisier et d'autre part à Montauban, hameau de St Martial.

Cette dotation est accrue des :

- *autres dotations qui lui sont apportées*
- *plus-values de cession réalisées dans le cadre de la gestion du patrimoine du fonds*
- *dons et legs consentis au fonds, y compris, les versements reçus dans le cadre d'appel à la générosité publique.*

Le Fonds de dotation peut disposer de tout ou partie des biens constituant sa dotation pour l'accomplissement de son objet, dans les conditions prévues à l'article 2 des statuts.

ARTICLE 15 - Ressources du fonds

Les ressources du fonds peuvent comprendre :

- *les revenus de toute nature procurés par les biens reçus en dotation*
- *le produit des rétributions reçues pour services rendus*
- *des versements reçus dans le cadre d'un appel à la générosité publique*
- *toutes les autres recettes non interdites par les lois et règlements en vigueur ».*

Fin de l'extrait des statuts.

I.7.1 Objectifs du Fonds de dotation

Améliorer la communication sur l'existence de ce Fonds de dotation

- Trouver des donateurs pour financer de nouveaux projets
- Renforcer la trésorerie
- Maintenir le patrimoine à un bon niveau.

I.8 Services et activités, des moyens de mise en œuvre du projet associatif

I.8.1 Le Pôle santé et prévention

- **Un Centre de Santé Pluriprofessionnel (CSP)**

Le Centre de Soins Infirmiers est créé en février 1975. Il intervient en 2021 auprès de 2 268 personnes de Castelsarrasin et des environs. Dans le cadre de sa mission de Centre de Santé, le CSI met également en œuvre des actions de promotion de la santé à destination de la population de proximité (ateliers équilibre, ateliers mémoire, ateliers nutrition, actions de prévention du risque infectieux …).

Les infirmières, ou infirmiers, diplômés d'état (IDE) effectuent deux types de soins :

- Des actes infirmiers de soins (AIS) : Ce sont des actes de soins d'hygiène, de prévention, d'éducation et de surveillance.
- Des actes médicaux infirmiers (AMI) : Il s'agit d'actes techniques (injection, perfusion, prise de sang, pansement, tests antigénique ou RT-PCR etc.).

Les IDE réalisent des actes au sein du CSP, mais exercent aussi au sein du SSIAD, en collaboration avec les aides-soignants(e)s, en accomplissant les actes du rôle prescrit.

En octobre 2020, le Centre de Soins Infirmiers se transforme en Centre de Santé Pluriprofessionnel avec le recrutement d'un médecin généraliste. Ce projet est une réponse à la désertification médicale du secteur castelsarrasinois.

L'APAS 82 est un opérateur de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Tarn et Garonne depuis 2016. Douze projets portés par l'APAS 82 ont été soutenus par cette instance. Parmi ces projets, nous avons fait le choix d'en développer à destination des usagers de l'APAS 82 accompagnés au sein de nos accueils de jour, du SAAD ou du SPASAD. Ces projets, comme celui présenté ici sont complémentaires des missions et des activités des services et permettent d'offrir à nos usagers des réponses en matière de prévention secondaire et/ou tertiaire.

Il est important de noter que le Centre de Santé Pluriprofessionnel est impliqué dans le fonctionnement de la CPTS Quercy-Garonne et contribue au développement de ses 4 missions socles à savoir l'accès aux soins, l'amélioration des parcours de soins des patients, la mise en place d'actions de prévention, le développement d'actions en réponse aux crises sanitaires.

- **Une Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP)**

Depuis le 1er avril 2023, faisant suite à une réponse à Appel à Projet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, l'APAS 82 est gestionnaire d'une EMSP.

L'EMSP, composée d'une équipe de 5 personnes, va à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, là où elles vivent, et met en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche « d'aller-vers », quelle que soit leur situation administrative.

L'EMSP de l'APAS 82, financée par l'ARS Occitanie, exerce ses missions autour de **3 axes :**

- L'accès aux droits et aux soins
  - Mise en place de temps de médiation en santé
  - Rôle d'interface entre les acteurs sociaux et de santé pour un égal accès aux droits et aux soins

- L'accompagnement des personnes présentant des problématiques de santé
    - Evaluation des besoins en santé physique et psychique
    - Coordination des parcours de soins complexes
    - Initiation des soins de première nécessité
- La prévention en santé
    - Education thérapeutique du patient et observance médicamenteuse
    - Mise en place des actions de prévention

- **Un service itinérant de prévention en santé : PROXI'SANTÉ 82**

Ce dispositif expérimental, soutenu par l'Agence Régionale de Santé Occitanie, a fait l'objet d'un premier financement pour la période du 01/04/2022 au 31/12/2023 et une seconde phase de financement a été accordée pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Les 5 membres de l'équipe du PROXI'SANTÉ 82 proposent :

- Des actions à destination du grand public, sous forme de permanences, à l'aide de son bureau itinérant.
- Des ateliers de prévention à destination de publics prioritaires, à savoir : « les jeunes », « les personnes en situation de handicap », « les personnes en situation de précarité ».

Le PROXI'SANTÉ 82 est un dispositif départemental à travers lequel de nombreux partenariats ont été construits et sont en perpétuel développement. Ils concernent les opérateurs institutionnels, les professionnels du premier recours et les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Dans un contexte actuel de grande désertification médicale, l'APAS 82 a la volonté de renforcer ses actions de prévention afin de permettre d'agir précocement sur les déterminants de santé et éviter l'apparition de certaines pathologies chroniques.

- **Des actions d'assistance numérique**

Dans le cadre d'un transfert partiel d'activité de l'association Géronto 82, l'APAS 82 continue en son nom à déployer des actions facilitant l'usage du numérique des publics accompagnés par l'association à travers plusieurs de ses services : les SAAD, le PROXI'SANTÉ, les Plateformes d'Accompagnement et de Répit des aidants…

I.8.2 Le Pôle Autonomie

- **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**

Créé en 1979, le SSIAD de l'APAS 82 est l'un des premiers de France. Il contribue au maintien à domicile des personnes par des prestations de soins infirmiers. A ce jour, la capacité financée de ce service est de 88 places dont 6 places pour les personnes en situation de handicap.

Depuis le 1er juillet 2017, à titre expérimental, dans le cadre d'un CPOM signé avec l'ARS Occitanie et le Conseil Départemental 82, l'APAS 82 porte un SPASAD de 15 places, en interne, dans un souci de favoriser la coordination entre le SAAD et le SSIAD.

Ces dernières années, le SSIAD a dû faire face à des difficultés croissantes en matière de recrutement de personnel engendrant une impossibilité à répondre à toutes les demandes de prises en soins. Dans le même temps, nous avons fait le constat d'un alourdissement des accompagnements dans un contexte sociétal où le maintien à domicile des personnes est le plus souvent recherché. Ces deux constats engendrent une nécessité permanente à s'adapter afin de répondre au plus grand nombre de demande avec des moyens humains limités.

- **L'Equipe Spécialisée Alzheimer (E.S.A.)**

Conformément à la mesure n°4 du Plan Alzheimer 2008-2012, une Equipe Spécialisée Alzheimer de 10 places vient, depuis septembre 2011, compléter l'offre de service du SSIAD et permet aux personnes atteintes de pathologies de type Alzheimer de bénéficier de séances d'accompagnement et de réhabilitation cognitive.

Les demandes d'accompagnement en ESA sont en croissante augmentation et depuis plusieurs années le temps d'attente pour intégrer le service d'élève à plus de 5 mois. Ce délai est souvent difficile à accepter pour les bénéficiaires et les aidants. Au regard du nombre important de demandes d'admission, il conviendrait de pouvoir avoir plus de places. Ce besoin a été remonté à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

- **Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**

Au 1er Août 2013, les deux SAAD (Castelsarrasin et Montauban) sont réunis sous une seule entité enregistrée à la délégation territoriale de la D**i**rection **R**égionale des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mploi (DIRECCTE) avec maintien d'activité sur les sites préalablement existants.

- Site de Castelsarrasin

Créé en mars 2005, agréé « services à la personne » en mars 2007, le SAAD propose des interventions d'aide et d'accompagnement favorisant le maintien à domicile des personnes, réalisées principalement sous le mode prestataire sans exclure, pour certains accompagnements, le mode mandataire.

- Site de Montauban

Créé en 1995, il intervient sur l'ensemble du territoire pour des prestations spécifiques à l'accompagnement des malades Alzheimer et troubles apparentés.

Certaines aides à domicile sont qualifiées pour proposer des séances de stimulation cognitive à domicile. Cette prestation est très spécifique. Elle est reconnue par les partenaires et les financeurs.

L'objectif de nos prises en charge est de maintenir l'autonomie de la personne et de l'accompagner pour rester le plus longtemps possible au sein de son domicile. Notre service propose divers types d'interventions : préparation des repas, entretien du logement, garde d'enfants, accompagnements extérieurs, stimulation cognitive, répit de l'aidant, assistance informatique à domicile... Les intervenants à domicile doivent donc être polyvalents et savoir s'adapter à chaque situation.

Ainsi notre Service d'Aide À Domicile, suivant les cas de figures, et plus particulièrement lors de la prise en charge de personnes atteintes de troubles de la mémoire, va mettre en place des interventions où nous favorisons le « faire-avec » afin de maintenir les capacités du bénéficiaire.

Pour répondre à ce besoin croissant, chaque année, nous proposons une formation sur la stimulation cognitive à notre personnel à domicile par l'ergothérapeute de l'ESA et une Assistante de Soins en Gérontologie de la Plateforme d'Accompagnement et de répit des aidants.

I.8.3 Le Pôle répit

- **Les Accueils de Jour**

Les Accueils de Jour favorisent le maintien à domicile en tant que solution de socialisation du bénéficiaire et de soulagement pour sa famille. Ils s'inscrivent dans l'alternative au « tout établissement » ou « tout domicile » en proposant des activités occupationnelles et sociales aux personnes fragiles, malades et des moments de répit aux familles.

- Site de Castelsarrasin

Créé en décembre 2003, l'AJ est ouvert pour 15 places, à toutes pathologies ou autre motif d'isolement, de santé précaire pouvant mettre en danger la personne.

- Site de Montauban

Créé en septembre 2003, l'AJ est ouvert pour 21 places, accueille exclusivement des personnes atteintes de pathologies de type maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées.

- Site de Caussade

Créé en avril 2021, l'AJ est ouvert pour 12 places, et concerne les personnes âgées de plus de 60 ans et présentant une pathologie neuro-dégénérative.

Il est à noter que sur l'ensemble des sites, les trois Accueils de Jour proposent des formules innovantes pour les personnes en stade débutant ou modéré, avec des objectifs très ciblés, axés sur le maintien des fonctions cognitives.

Par ces actions, l'APAS 82 démontre ses capacités d'adaptation aux besoins non satisfaits.

L'évaluation de ces nouvelles formules est encourageante et démontre que ces actions contribuent au mieux-être à domicile des personnes qui en bénéficient.

Les activités sont organisées et se déroulent par petits groupes de 6 a à 8 résidents. La participation de chacun est suscitée en fonction de son autonomie, en respectant son rythme.

Il s'agit aussi de renforcer des liens avec les professionnels extérieurs (neurologues, ESA, DAC ou Dispositif d'Appui A la Coordination, gériatres) pour faire des Accueils de Jour un outil complémentaire des autres solutions d'accompagnement proposées.

- **Les Plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR1 et PFR2)**

Les deux Plateformes d'accompagnement et de répit permettent un accompagnement personnalisé et individualisé des aidants en fonction des situations et des problématiques de chacun. Elles s'articulent autour de différents types d'actions individuelles et collectives.

La pluriprofessionnalité de l'équipe composant les deux PFR est un véritable atout qui permet de proposer des accompagnements adaptés aux situations de chaque aidant. Des dispositifs innovants sont régulièrement déployés au sein de l'équipe des PFR afin de renforcer les réponses apportées aux aidants le plus précocement possible. Certaines actions bénéficient de financements ponctuels permettant de renforcer l'existant.

Depuis 2018, nous avons mis en place un Pôle Partenaires Aidants 82 (PPA) porté par les deux dispositifs de PFR et co-piloté par le Conseil Départemental 82, le DAC 82, le Pôle Ressources Régional des Maladies Neurodégénératives, l'ARS et l'AG2R. Ce PPA a pour objectif de réunir les acteurs du territoire autour de la thématique des proches aidants et d'impulser une dynamique territoriale et départementale.

I.8.4 **Le Pôle formation**

- **Organisme de formation**

Créé en décembre 1997, « APAS 82 Formation » s'adresse aux professionnels du secteur d'activité médico-social et sanitaire du domicile et des établissements. Cet organisme peut proposer des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles, des accompagnements démarche qualité, des actions de formation pré-qualifiantes et des remises à jour des connaissances permettant de renforcer la qualité des interventions menées à domicile et en institution auprès des personnes en perte d'autonomie.

L'organisme détient l'agrément pour dispenser la formation d'Assistant de Soins en Gérontologie (ASG).

Cet organisme de formation évolue dans un environnement concurrentiel très marqué, dont les exigences règlementaires ont fortement évolué ces 10 dernières années.

Sa mise à jour administrative constitue une priorité dans la mesure où l'APAS 82 valide la poursuite de son activité.

II. Les orientations du projet associatif

Les orientations 2023 - 2028 avec comme fil conducteur

« Bien vivre chez soi jusqu'au bout de la vie »

Les orientations choisies par l'APAS 82 s'appuient sur les moyens existants

- Une vie associative riche et dynamique, des administrateurs investis
- une gestion responsable,
- des services professionnalisés.

Il est important de ne pas définir trop d'axes de travail pour pouvoir assurer un suivi, éviter de se disperser, maintenir une vie associative et ne pas perdre l'identité de l'APAS 82.

Orientation I Améliorer l'accès aux soins

- Développer la téléconsultation
- Développer les protocoles de coopération entre médecins et IDE (délégations)
- Favoriser les actions d'« aller-vers »
- Former pour faire monter en compétence les IDE/AS (« up-grader »)
- Un médecin présent tous les jours pour répondre aux demandes de la population
- Améliorer les horaires des AS/IDE pour être plus attractifs
- Innover pour répondre différemment aux besoins en santé
- Développer des actions itinérantes en lien avec le Centre de Santé Pluriprofessionnel.
- Ouvrir aux spécialistes et mettre à disposition un cabinet
- Trouver de nouvelles sources de financement autres que celles en lien avec le droit commun
- Evaluer les besoins en santé de la population
- Travailler avec les professionnels libéraux paramédicaux des communes dans lesquelles il n'y a plus de médecin
- Rechercher des financements qui permettraient de développer l'itinérance et l'aller-vers (reconnaissance fonds européens ?)
- Travailler sur la spécialisation des IDE pour favoriser les coopérations médecins/IDE et envisager le recrutement extérieur d'un Infirmier en Pratiques Avancées (IPA)

Orientation II Développer les partenariats.

- Suivre les partenariats en cours et prioriser ceux à développer pour les rendre pérennes : mettre en place une cellule de suivi avec le Conseil d'Administration par exemple et favoriser la signature de conventions.
- Organiser des portes ouvertes annuelles ou toute autre forme de manifestation permettant de faire découvrir l'APAS 82.

Orientation III Développer la formation interne

- Développer la formation en tenant compte des besoins des services et des souhaits du personnel
- Créer des partenariats avec les centres de formation spécialisés dans le secteur sanitaire ou médico-social
- Favoriser la mise en place de contrats de formation en alternance
- Mettre en place un suivi du personnel en formation diplômante pour travailler sur leur projet professionnel à l'APAS 82 et favoriser leur fidélisation

Orientation IV Elaborer un plan de communication stratégique

➡ Communication interne

- Optimiser les échanges à travers différents supports, entre administrateurs et salariés
- Transmettre les valeurs associatives de l'employeur aux salariés (recrutements, entretiens d'activité, réunions statutaires…)
- Valoriser ce que l'APAS 82 fait envers les salariés en dehors de l'obligation réglementaire.

➡ Communication externe

- Faire connaître l'offre de services de l'APAS 82 aux partenaires et prospects, par l'utilisation de multiples supports
- Poursuivre notre participation aux différentes manifestations de type forums santé, emploi, …
- Renforcer le positionnement de l'association et de ses services sur le territoire,
- Mettre en œuvre une démarche participative et citoyenne en s'impliquant et en développant les initiatives visant à la promotion des services et à la valorisation de nos activités
- Développer des actions de promotion de la santé, opérations ponctuelles, forums, colloques locaux, etc.,
- Alimenter et mettre à jour les informations du site internet.

III. Liste des annexes

Annexe N°1 : Conseil d'administration du 25 mai 2023 26

Annexe N°2 : Présentation des services gérés par l'APAS 82 :
Organigramme et fiches descriptives par services 27 / 39

Annexe N°3 : Glossaire 40 / 41

Annexe N°4 : Accès site de Castelsarrasin 42

Annexe N°5 : Accès site Centre Médical à Castelsarrasin 43

Annexe N°6 : Accès site de Montauban 44

Annexe N°7 : Accès site de Caussade 45

ANNEXE N°1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des Administrateurs

➡ Issue de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 - Mandature 2023 / 2024

BUREAU

Président	Patrick	**MALPHETTES**
Vice-Présidente	Marie-José	**ABRAHAM**
Vice-Présidente	Michelle	**BAREA**
Trésorière	Evelyne	**DOTTO**
Trésorier Adjoint	Bernard	**BLANC**
Secrétaire	Monique	**MOLINIE**
Secrétaire Adjointe	Marie Claire	**FROLA**
Membres	Catherine	**LOLIVIER LACOMBE** - Michel **DUBOIS**

Membre d'honneur : Alexandre **DUTIL** - Personne Qualifiée : Serge **DURRENS**

Renouvellement en 2024

Bernard **BLANC** - Etiennette **CAUSIN –** Michel **DUBOIS** André **GUINVARCH** - Marie-Claude **JOFFRE** - Monique **MOLINIE** - Jocelyne **SIMIOL**

Renouvellement en 2025

Marie-José **ABRAHAM** - Anne-Marie **KUNTZMANN** - Remy **CLAUDET** - Catherine **LOLIVIER LACOMBE** - Jean-Luc **LAVOISIER** - Patrick **MALPHETTES** - Jacques **MONBRUN**

Renouvellement en 2026

Michelle **BAREA** - Brigitte **BOUSTOURRE VANLANE** - Evelyne **DOTTO** - Mandat disponible - Marie-Claire **FROLA** - Jean-Louis **GARCIA** - Alain **MESSEGUE**

Divers :

- Régularité des réunions CA / Bureau : 8 réunions / an => 1 CA tous les mois ou 1,5 mois
- Bureau = moins de réunion, les réunions de CA sont privilégiées.
- 21 administrateurs quasiment toujours présents, très bonne implication
- A terme, projet de renouveler et rajeunir le CA
- Marie ALAYRAC participe en tant que Directrice plus deux membres CSE (pas de vote)
- Formalisation des processus : Convocation - Compte rendu de CA - Plus relevé de décisions
- Budgets (Conception et suivi) : Direction avec échange avec le CA (délégation du président)
- Implication Président et Trésorière ; sont des relais pour la direction
- Délégation de tout à Madame ALAYRAC, sauf signature des CDI
- 2 réunions / an avec les salariés pour création de liens / Inter services / Interconnaissance

ANNEXE N°2 - PRESENTATION DES SERVICES

Organigramme des Services APAS 82

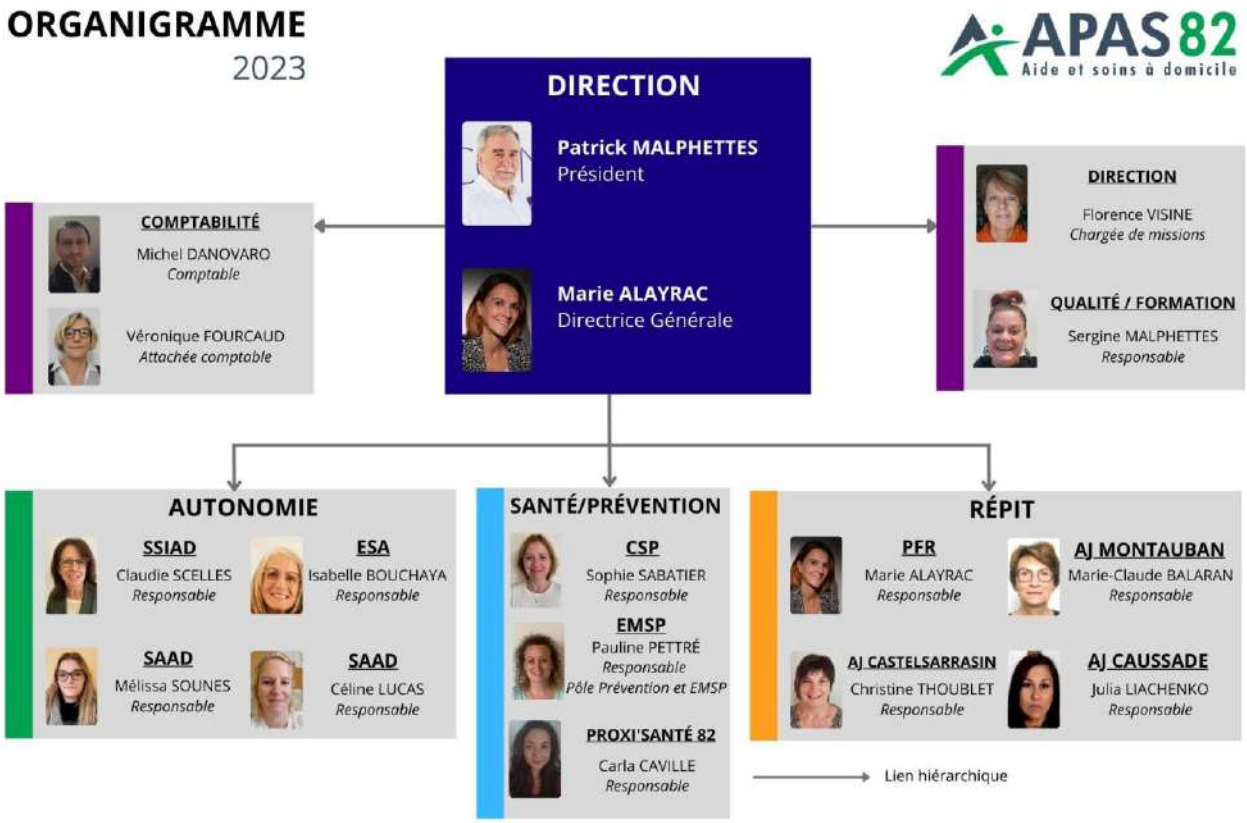

DIRECTION & SERVICES SUPPORTS

APAS 82 Aide et soins à domicile

DIRECTION

Patrick MALPHETTES
Président

Marie ALAYRAC
Directrice Générale

QUALITÉ / FORMATION

Sergine MALPHETTES
Responsable

- Agents d'accueil
- Secrétaires des soins

PROJETS

Florence VISINE
Chargée de missions

Rémi DUFOUR
Chargé de développement numérique

COMPTABILITÉ

Michel DANOVARO
Comptable

Véronique FOURCAUD
Attachée comptable

Lien hiérarchique
Lien fonctionnel

AUTONOMIE

DIRECTION

APAS 82 Aide et soins à domicile

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE CASTELSARRASIN (SSIAD)

Claudie SCELLES
Cadre de santé

Françoise ANDRIEU
Infirmière pivot

Virginie AUGIER
Psychologue

- Aide-soignants
- Accompagnants éducatifs et sociaux (AES)
- Aide-médico-psychologiques
- Faisant-fonction AES/AS/AMP

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Céline LUCAS
CESF - Responsable de secteur

Mélissa SOUNES
Responsable de secteur

- Agents à domicile
- Employés à domicile
- Auxiliaires de vie sociale
- AES

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER CASTELSARRASIN (ESA)

Isabelle BOUCHAYA
Infirmière coordinatrice

Anne-Laure CONQUAND
Ergothérapeute

- Aide-soignants
- Assistantes de soins en gérontologie
- Aide-médico-psychologiques

Lien hiérarchique
Lien fonctionnel

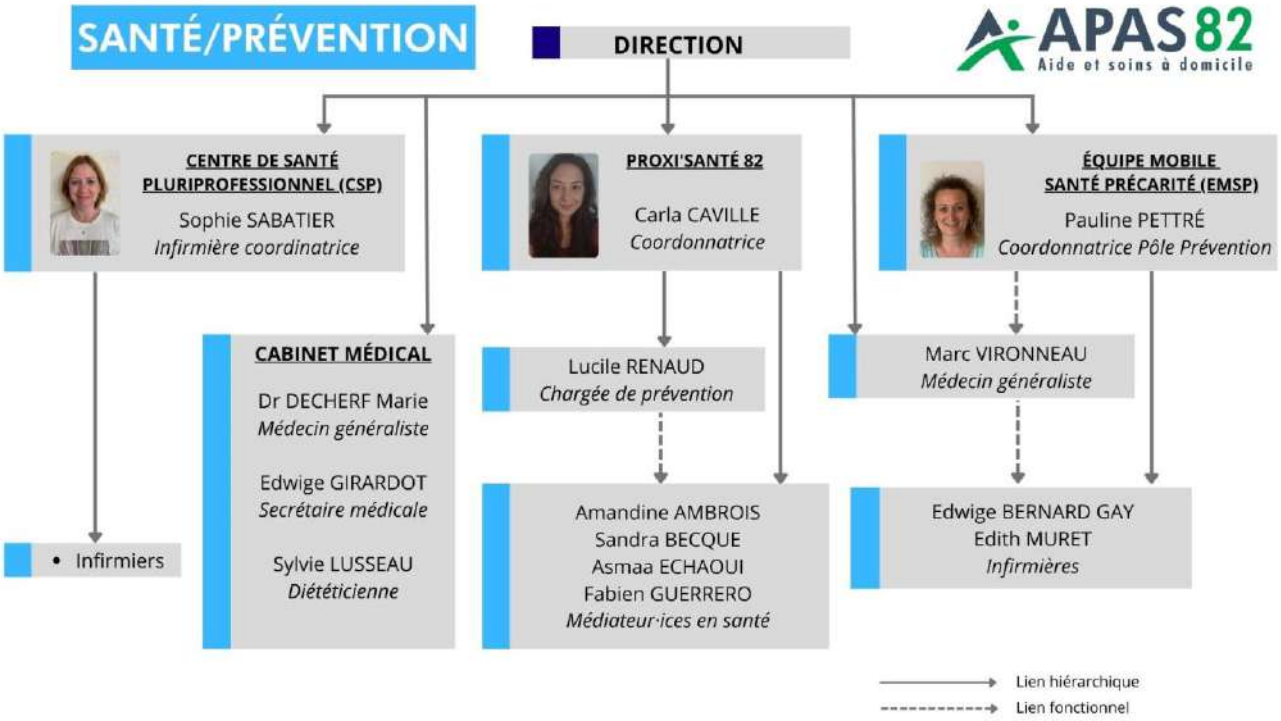
SANTÉ/PRÉVENTION
DIRECTION
APAS 82
Aide et soins à domicile
CENTRE DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNEL (CSP)
Sophie SABATIER
Infirmière coordinatrice
PROXI'SANTÉ 82
Carla CAVILLE
Coordonnatrice
ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ (EMSP)
Pauline PETTRÉ
Coordonnatrice Pôle Prévention
CABINET MÉDICAL
Dr DECHERF Marie
Médecin généraliste
Edwige GIRARDOT
Secrétaire médicale
Sylvie LUSSEAU
Diététicienne
Lucile RENAUD
Chargée de prévention
Marc VIRONNEAU
Médecin généraliste
• Infirmiers
Amandine AMBROIS
Sandra BECQUE
Asmaa ECHAOUI
Fabien GUERRERO
Médiateur·ices en santé
Edwige BERNARD GAY
Edith MURET
Infirmières
Lien hiérarchique
Lien fonctionnel

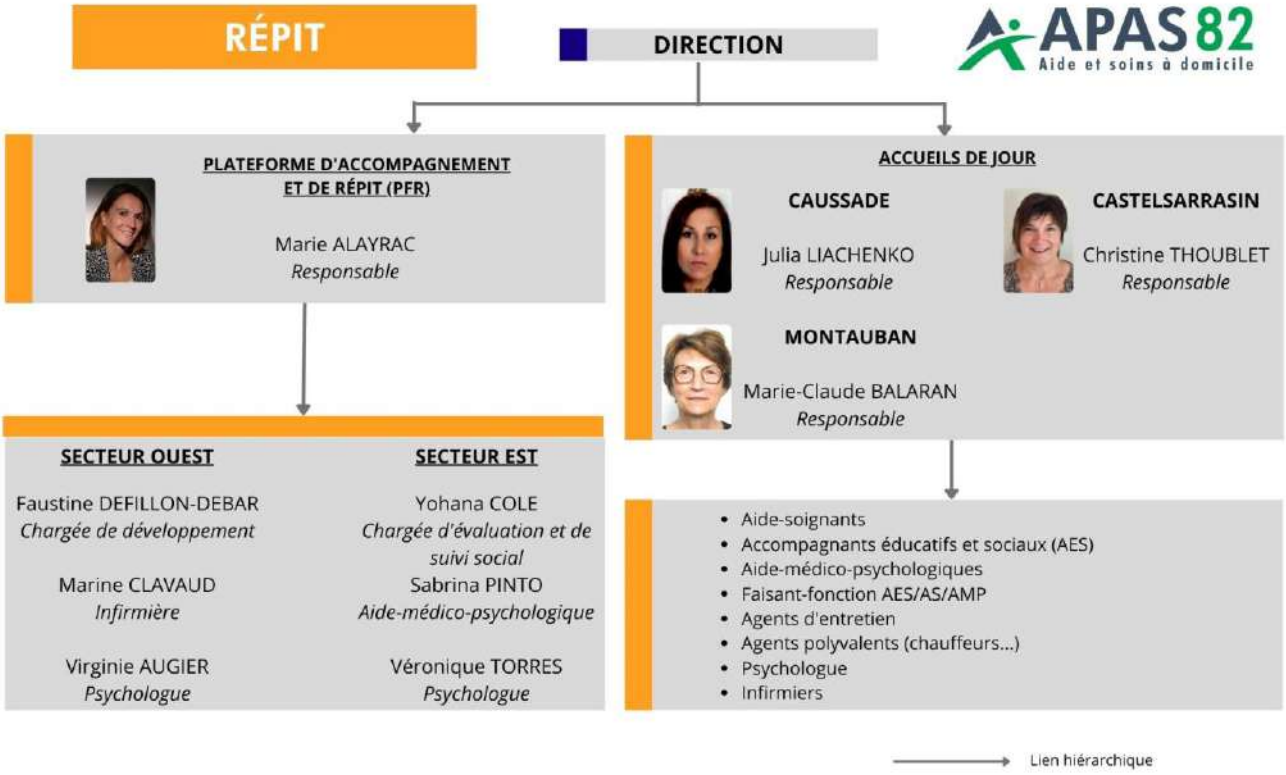
RÉPIT
DIRECTION
APAS 82
Aide et soins à domicile
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT (PFR)
Marie ALAYRAC
Responsable
ACCUEILS DE JOUR
CAUSSADE
Julia LIACHENKO
Responsable
CASTELSARRASIN
Christine THOUBLET
Responsable
MONTAUBAN
Marie-Claude BALARAN
Responsable
SECTEUR OUEST
Faustine DEFILLON-DEBAR
Chargée de développement
Marine CLAVAUD
Infirmière
Virginie AUGIER
Psychologue
SECTEUR EST
Yohana COLE
Chargée d'évaluation et de suivi social
Sabrina PINTO
Aide-médico-psychologique
Véronique TORRES
Psychologue
• Aide-soignants
• Accompagnants éducatifs et sociaux (AES)
• Aide-médico-psychologiques
• Faisant-fonction AES/AS/AMP
• Agents d'entretien
• Agents polyvalents (chauffeurs...)
• Psychologue
• Infirmiers
Lien hiérarchique

Centre de Santé Pluriprofessionnel (CSP)

Localisation	– **Soins infirmiers :** **APAS 82** 34/36 Bd. du 4 septembre 82100 Castelsarrasin – **Consultations médicales :** **Cabinet médical** 1 avenue Frédéric Cayrou 82100 Castelsarrasin
Contacts	– **Soins infirmiers:** Téléphone: 05 63 32 42 86 Fax : 05 63 32 71 88 ✉ : s.sabatier@apas82.fr – **Consultations médicales :** Téléphone : 05 81 78 00 78 Courriel : secretariat-medical@apas82.fr
Autorisation	Transformation du Centre de Soins Infirmiers en Centre de Santé Pluriprofessionnel suite à autorisation de l'ARS en Avril 2019. - Pas de notion de capacité - Les soins infirmiers sont assurés au domicile sur les communes situées dans un rayon de 15 à 18 km autour de Castelsarrasin (siège) : Albefeuille Lagarde – Barry d'Islemade – Les Barthes – Castelferrus-Castelmayran - Castelsarrasin- Escatalens - Garganvillar – La Ville Dieu du Temple- Labastide du Temple - Laffite - Meauzac - Montech – Saint Aignan- Saint Porquier – -Les soins médicaux sont réalisés au sein des cabinets médicaux ou à domicile (patients en situation de grande dépendance)
Patients	Personne de tout âge, atteinte par une maladie en phase aiguë ou chronique. Groupe de personnes nécessitant une action de prévention.
Objectifs du CSP	– Dispenser des soins de proximité ; – Apporter une réponse médicale et paramédicale aux besoins de – santé courants, à tout public – Mener des actions de santé publique individuelles et/ou collectives.
Prestations	– Soins infirmiers à domicile et au Centre ; – Consultations médicales, au siège et à domicile – Actions collectives ou individuelles de prévention
Prise en charge	– Pour les soins infirmiers : sur prescription médicale, uniquement pour les soins définis par la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) ; – Pour les actes médicaux : conventionnement CPAM secteur 1. – Selon cahier des charges des actions de santé publique financées.
Facturation	– Prestations prises en charge par l'assurance maladie et les mutuelles (en cas de souscription par le patient) – Selon tarifs fixés par la NGAP – Facturation à l'acte avec tiers payant aux caisses d'assurance maladie et mutuelles, par convention. Le ticket modérateur reste à la charge du client en cas d'absence de souscription à une mutuelle ; – Selon cahier des charges des actions de santé publique financées.

Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Localisation	34/36 Bd. du 4 septembre 82100 Castelsarrasin
Contacts	Téléphone: 05 63 32 42 86 Fax : 05 63 32 71 88 ✉ : idecssiad@apas82.fr
Agrément	– Agrément accordé par le Préfet de Département en 1979 – Service autorisé pour 88 places dont 6 places pour personnes en situation de handicap de moins de 60 ans – Territoire géographique d'intervention limité
Patients	Conformément aux dispositions de l'article 312-1 du CASF : – Personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes ; – Personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ; – Personnes adultes de moins de soixante ans atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection.
Objectifs du service	– Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission en structure d'hébergement ; – Eviter l'hospitalisation des personnes âgées, malades et/ou en situation de handicap, lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile ; – Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
Prestations	Conformément à l'article précité, les Services de Soins Infirmiers À Domicile assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
Admission	Sur prescription médicale avec accord du médecin conseil de la caisse d'affiliation du client.
Facturation	Prise en charge à 100 % Financement du service par dotation globale annuelle fixée par l'ARS 82, sur présentation d'un Etat Prévisionnel des Recettes et de Dépenses (EPRD)
Participation	Enquête pour projet de service. Enquête de satisfaction menée tous les deux ans – Assemblée Générale statutaire – Gestion des insatisfactions.
Horaires	Soins réalisés 7 jours/7 entre 7h30 et 20h30. Secrétariat ouvert de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 sauf dimanches et jours fériés => répondeur pour joindre l'infirmière.

Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

Localisations des sites	SAAD Castelsarrasin 34/36 Bd. du 4 septembre 82100 Castelsarrasin SAAD Montauban 2761 Rte de Saint-Martial 82000 Montauban
Contacts Castelsarrasin	Téléphone: 05 63 32 71 80 Fax : 05 63 32 71 88 ✉ : saad@apas82.fr
Contacts Montauban	Téléphone: 05 63 20 57 21 ✉ : saad-montauban@apas82.fr
Agrément	Agrément simple accordé par le Préfet de Région Agrément qualité accordé par le Préfet de Département
Bénéficiaires	Toute personne nécessitant une prestation d'aide ou d'accompagnement simple ou complexe.
Objectifs du service	Assurer une aide dans l'accompagnement des gestes quotidiens de la vie
Prestations	Large éventail de « services aux personnes » : – Aide à la vie quotidienne : ménage, repassage, aide à la préparation des repas ; – Aide à la mobilité : courses, déplacements, rendez-vous médicaux, … – Assistance informatique à domicile ; – Actions de prévention et stimulation cognitive ; – Garde d'enfant et soutien scolaire ; – Etc.
Admission	Liée aux conclusions de l'entretien individuel d'évaluation des besoins, assuré par la responsable de secteur.
Facturation	Facturation au bénéficiaire selon les prestations. Prise en charge financière possible par le Conseil Départemental, les Caisses de retraite ou les mutuelles (Selon la situation de santé et de dépendance de la personne)
Participation	Enquête de satisfaction annuelle – Assemblée Générale statutaire.
Horaires	7 jours/7 selon les besoins de prestations évalués, de 7h00 à 20h00 Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Accueil de Jour médicalisé - Site de Castelsarrasin

Adresse	34-36, boulevard du 4 Septembre 82100 Castelsarrasin
Contacts	Téléphone: 05 63 32 71 80 Fax : 05 63 32 71 88 ✉ : contact@apas82.fr
Agrément	– Autorisations accordées par le Président du Conseil Général en 1999 (Devenu aujourd'hui Conseil Départemental), puis la médicalisation accordée par la DASS au 1er juillet 2007 (Devenue aujourd'hui ARS). – Capacité de 15 places pour personnes de 60 ans et plus (sauf dérogation) en perte d'autonomie.
Usager	Personnes résidant à leur domicile, âgées de 60 ans ou plus présentant une perte d'autonomie (physique et/ou psychique) ou souffrant d'isolement social, toutes pathologies confondues.
Objectifs du service	– Prévenir la perte d'autonomie des personnes accueillies en proposant des activités à visée thérapeutique adaptées aux capacités de chacun ; – Rétablir et/ou maintenir un lien social, lutter contre l'exclusion de cette population ; – Soulager les familles en leur permettant de « souffler », de marquer une pause ; – Offrir une situation intermédiaire entre le domicile et l'institution ; – Préparer la personne à la vie en institution.
Prestations	Accompagnement social, occupationnel, éducatif, préventif et ludique.
Admission	Comportement compatible avec une vie de groupe.
Facturation	Tarifs modifiés chaque année, affichés dans l'établissement et communiqués avec le contrat de séjour. Facturation mensuelle à l'usager. Prise en charge financière du Conseil Départemental possible dans le cadre de l'APA et dans la limite du plan d'aide. Aide possible de la CARSAT à hauteur de 20 jours par année civile (prestation « Hébergement temporaire »). D'autres aides sont possibles dans le cadre de prestations de « répit » de l'aidant (mutuelles notamment).
Participation	Enquête sur projet de service – Représentation participative autour du rapport d'Evaluation interne – Enquête satisfaction clients – Conseil de la Vie Sociale – Gestion des insatisfactions – Participation au projet d'accompagnement personnalisé de l'usager - Assemblée Générale statutaire.
Horaires	Ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h 30, sauf jours fériés
Transports	Les personnes peuvent être accompagnées par leur famille ou bénéficier du service de transport proposé par l'Accueil de Jour en fonction de leur lieu d'habitation.

Accueil de Jour médicalisé - Site de Montauban

Adresse	2761, Route de Saint-Martial - 82000 Montauban
Contacts	**Téléphone: 05 63 20 57 21** ✉ : contact-montauban@apas82.fr
Agrément	– Autorisation accordée par le Président du Conseil Départemental et par l'ARS pour la médicalisation – Capacité de 33 places pour personnes de 60 ans et plus (sauf dérogation) souffrant d'une pathologie neurodégénérative. – L'agrément existant est conjoint pour l'accueil de jour de Montauban et de Caussade (Les 33 places sont réparties comme suit : 21 à Montauban et 12 à Caussade)
Usagers	Personnes de plus de 60 ans atteintes de maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée (sauf dérogation)
Objectifs du service	– Prévenir la perte d'autonomie des personnes accueillies en proposant des activités à visée thérapeutique adaptées aux capacités de chacun ; – Rétablir et/ou maintenir un lien social, lutter contre l'exclusion de cette population ; – Soulager les familles et leur permettant de « souffler », de marquer une pause ; – Offrir une situation intermédiaire entre le domicile et l'institution ; – Préparer à la vie en institution.
Prestations	Accompagnement social, occupationnel, éducatif, préventif et ludique. Suivi médical de cet accompagnement
Admission	Maladie d'Alzheimer ou apparentée du stade débutant au stade modéré. Comportement compatible avec une vie de groupe.
Facturation	Tarifs modifiés chaque année, affichés dans l'établissement et communiqués avec le contrat de séjour. Facturation mensuelle à l'usager. Prise en charge financière du Conseil Départemental possible dans le cadre de l'APA et dans la limite du plan d'aide. Aide possible de la CARSAT à hauteur de 20 jours par année civile (prestation « Hébergement temporaire »). D'autres aides sont possibles dans le cadre de prestations de « répit » de l'aidant (mutuelles notamment).
Participation	Enquête sur projet de service – Présentation participative autour du rapport d'Evaluation interne – Enquête satisfaction clients – Conseil de la Vie Sociale – Gestion des insatisfactions – Participation au projet d'accompagnement individualisé du client - Assemblée Générale statutaire.
Horaires	5 jours/7 du lundi au vendredi, entre 9h et 18h, sauf jours fériés et jusqu'à 300 jours par an.
Transports	Les personnes peuvent être accompagnées par leur famille ou bénéficier du service de transport proposé par l'Accueil de Jour en fonction de leur lieu d'habitation.

Accueil de jour médicalisé - Site de Caussade

Adresse	**25 Rue Lavoisier 82300 Caussade**
Contacts	**Téléphone: 05 81 98 64 70 ou 05 63 20 57 21** ✉ : aj-caussade@apas82.fr ou accueil-montauban@apas82.fr
Agrément	– Autorisation accordée par le Président du Conseil Départemental et par l'ARS pour la médicalisation – Capacité de 33 places pour personnes de 60 ans et plus (sauf dérogation) souffrant d'une pathologie neurodégénérative. – L'agrément existant est conjoint pour l'accueil de jour de Montauban et de Caussade (Les 33 places sont réparties comme suit : 21 à Montauban et 12 à Caussade)
Usagers	Personnes de plus de 60 ans atteintes de maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée (sauf dérogation)
Objectifs du service	– Prévenir la perte d'autonomie des personnes accueillies en proposant des activités à visée thérapeutique adaptées aux capacités de chacun ; – Rétablir et/ou maintenir un lien social, lutter contre l'exclusion de cette population ; – Soulager les familles en leur permettant de « souffler », de marquer une pause ; – Offrir une situation intermédiaire entre le domicile et l'institution ; – Préparer à la vie en institution.
Prestations	Accompagnement social, occupationnel, éducatif, préventif et ludique. Suivi médical de cet accompagnement.
Admission	Maladie d'Alzheimer ou apparentée du stade débutant au stade modéré. Comportement compatible avec une vie de groupe. Niveau d'autonomie physique compatible avec les activités.
Facturation	Tarifs modifiés chaque année, affichés dans l'établissement et communiqués avec le contrat de séjour. Facturation mensuelle à l'usager. Prise en charge financière du Conseil Départemental possible dans le cadre de l'APA et dans la limite du plan d'aide. Aide possible de la CARSAT à hauteur de 20 jours par année civile (prestation « Hébergement temporaire »). D'autres aides sont possibles dans le cadre de prestations de « répit » de l'aidant (mutuelles notamment).
Participation	Enquête sur projet de service – Présentation participative autour du rapport d'Evaluation interne – Enquête satisfaction bénéficiaire – Conseil de la Vie Sociale – Gestion des insatisfactions – Participation au projet d'accompagnement individualisé du résident - Assemblée Générale statutaire.
Horaires	5 jours/7 du lundi au vendredi, entre 10h00 et 17H30, sauf jours fériés et jusqu'à 300 jours par an.
Transports	Les personnes peuvent être accompagnées par leur famille ou bénéficier du service de transport proposé par l'Accueil de Jour en fonction de leur lieu d'habitation.

Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Adresse	34-36, boulevard du 4 Septembre 82100 Castelsarrasin
Contacts	Téléphone : 05 63 32 71 80 Fax : 05 63 32 71 88 ✉ : esa@apas82.fr
Agrément	– Autorisation accordée par l'ARS en septembre 2011, liée au fonctionnement du SSIAD – Capacité limitée à 10 places (1 place ~~est~~ pour 3 usagers)
Secteur	Cantons de Castelsarrasin, Beaumont de Lomagne, Valence d'Agen, Saint Nicolas, Lavit de Lomagne, Auvillar, Verdun sur Garonne, Montech.
Bénéficiaires	Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentés, à un stade précoce ou modéré de la maladie.
Objectifs du service	– Retarder l'évolution de la maladie – Mettre en œuvre des séances qui contribuent au maintien des capacités restantes – Mettre en place des stratégies d'adaptation pour mieux faire face à la maladie. – Apprendre à l'aidant à accompagner son « proche » et à mieux comprendre les situations qui se présentent
Prestations	12 à 15 séances, à domicile exclusivement, Envisager un relai à l'issue des séances, Assurer le suivi avec le médecin prescripteur, Renouvelable une fois par an.
Admission	Personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, en stade débutant ou modéré. Sur prescription médicale
Facturation	Financement total par l'Assurance Maladie Détail inscrit dans le livret d'accueil
Participation	Enquête de satisfaction - Assemblée Générale statutaire.
Horaires	En journée, du lundi au vendredi.

Plateformes d'accompagnement et de répit des Aidants

Sites de Castelsarrasin et Montauban

Adresses	**PFR 1 : 2761 Route de St Martial 82000 Montauban** **PFR 2 : 34/36 Bd du 4 septembre 82100 Castelsarrasin**	
Contacts	**PFR 1** Téléphone: 05 63 20 57 21 Mobile: 06 14 22 65 72 ✉ : pfr1@apas82.fr ✉ : y.cole@apas82.fr	**PFR 2** Téléphone: 05 63 32 71 80 ✉ : pfr2@apas82.fr ✉ : prevention@apas82.fr
Agrément	– Autorisation accordée par l'ARS en 2012 (PFR 1) et en 2018 (PFR 2) – Secteur d'intervention : la PFR 1 intervient sur l'Est du Tarn et Garonne, la PFR 2 sur l'Ouest.	
Bénéficiaires	L'ensemble des proches aidants d'une personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou atteint d'une maladie neuro évolutive. *Proche aidant* défini par la loi ASV 2015 Personne venant en aide régulièrement et à titre non professionnel auprès d'une personne en perte d'autonomie.	
Objectifs du service	– Proposer une évaluation de la situation du proche aidant, identifier ses besoins et préconiser les ressources disponibles et adaptées. – Faciliter l'accès à des solutions de répit, pour donner au proche aidant du temps pour lui – Proposer des actions de bien-être aux aidants pour les accompagner à se maintenir en santé – Proposer des actions collectives de parole, groupes de parole et formation pour mieux appréhender la maladie et la perte d'autonomie – Proposer à l'aidant ou au couple aidant/aidé un soutien individuel et psychologique. – Assurer une mission d'écoute et de soutien tout au long de l'accompagnement du proche aidant auprès de la personne aidée. – S'inscrire dans une dynamique partenariale en déployant le Pôle Partenaires Aidants PPA 82 et ainsi faire évoluer l'accompagnement et l'aide aux aidants sur le territoire.	
Prestations	Echanges téléphoniques, entretiens individuels à domicile ou au sein de la structure. Entretiens proposés sur rendez-vous Activités de groupe selon calendrier préétabli	
Admission	Être proche aidant d'une personne dépendante de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou atteint d'une maladie neuro évolutive	
Facturation	Financement total assuré par l'Agence Régionale de Santé. Une participation peut être demandée pour certaines actions collectives de bien-être.	
Participation	Enquêtes de satisfaction - Groupes de parole - Assemblée Générale statutaire	
Horaires	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30	

EMSP

Localisation	Siège de l'équipe : 34/36 Bd. du 4 septembre 82100 Castelsarrasin Déplacements sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne
Contacts	Accueil standard : 05 63 32 71 80 – emsp@apas82.fr
Autorisation	Arrêté N°2023-0864 du 27/03/2023 portant création d'une EMSP
Bénéficiaires	Personnes en situation de grande précarité
Objectifs du service	– Assurer une meilleure prise en charge des besoins en santé des bénéficiaires – Favoriser une approche globale et intégrée – Jouer un rôle d'interface entre les acteurs sociaux et de santé pour un égal accès aux soins – Favoriser le bien-être physique, mental et environnemental
Modalités d'intervention	– Intervenir sur site à la demande de l'établissement – Planifier des permanences délocalisées au sein des structures sociales – Déployer des actions collectives de prévention en santé à destination des usagers – Mettre en place des espaces de concertation et de démocratie en santé
Admission	– Lors des permanences délocalisées – Fiche de saisine adressée par l'établissement demandeur
Facturation	– Interventions gratuites pour le Public, financées par dotations globales de soins ARS.
Participation	Participer aux instances de concertation au sein des structures sociales Questionnaire de satisfaction Assemblée Générale statutaire
Horaires	9h00-17h00 du lundi au vendredi + Horaires en soirée (en fonction des permanences proposées au sein des centres d'hébergement d'urgences)

PROXI'SANTÉ

Localisation	**Siège social :** 34/36 Bd. du 4 septembre 82100 Castelsarrasin Possibilités de déplacements dans l'ensemble du Tarn et Garonne
Contacts	Contact accueil: 05 63 32 42 86
Autorisation	Contrat 2022 – 2026 au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)
Bénéficiaires	Grand public / Trois publics prioritaires : – Personnes en situation de précarité – Personnes en situation de handicap – Public Jeunesse
Objectifs du service	**Objectifs généraux** – Améliorer l'accès à la prévention du grand public – Apporter des réponses globales et appropriées de prévention en santé à la population Tarn et Garonnaise – Identifier les besoins en santé de la population et mettre en lumière les territoires vulnérables, afin de déployer des actions de prévention adaptées et ainsi réduire les inégalités sociales de santé – Déployer des actions de prévention en santé auprès de publics prioritaires en répondant spécifiquement à leurs besoins **Objectifs spécifiques** – Développer, selon un calendrier annuel, des actions d'information de proximité visant la diffusion de recommandations en matière de prévention adaptées au public ciblé – Informer le public sur les structures ressources en matière de prise en charge en fonction des besoins en santé identifiés (centres de dépistage, associations…) – Promouvoir des comportements favorables à la santé et adaptés aux différents publics visés – Faire le relai des campagnes nationales de prévention – Réaliser des enquêtes en lien avec la prévention auprès de la population et se servir des résultats pour réajuster les actions déployées et faire remonter les besoins identifiés à l'ARS.
Modalités d'intervention	– Permanences d'accès aux droits et aux soins – Stands de prévention sur une ou plusieurs thématiques en santé – Ateliers de prévention sur une thématique prioritaire en santé
Facturation	– Interventions gratuites pour le public
Participation	– Comité de suivi – Questionnaire de satisfaction
Horaires	– 7h00-Minuit

ANNEXE N3 - GLOSSAIRE

Abrégé	Libellé
AFNOR - NF	Agence Française de Normalisation – Norme Française
AG	Assemblée Générale
AIS	Acte de Soins Infirmiers
AJ	Accueil de Jour
A3J	Amicale des Aidants de l'Accueil de Jour
ALD	Affection Longue Durée
AMI	Acte Médico-Infirmier
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des établissements et des Services sociaux et Médico-sociaux
APA	Allocation Personnalisée Autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Aide-Soignant
ASG	Assistant (e) de Soins en Gérontologie
AT	Accueil Temporaire
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
CAMPS	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CFPPA	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CNSA	Caisse Nationale Solidarité Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CSE	Comité Social et Economique
CSP	Centre de Santé Pluriprofessionnel
CTS	Conseil Territorial de Santé
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination des situations complexes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DT ARS 82	Délégation Territoriale 82 de l'Agence Régionale de Santé
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESA	Equipe Spécialisée Alzheimer
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
ESSMS	Etablissement et Services Sociaux et Médico - Sociaux
ESUS	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ETP	Equivalent Temps Plein
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
HAS	Haute Autorité de Santé
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPA	Infirmier en Pratique Avancée
IREPS	Institut Régional d'Education Pour la Santé
IRP	Instance Représentative du Personnel
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
MFR	Maison Familiale Rurale
MND	Maladie Neuro Dégénérative
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
NGAP	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
OGDPC	Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PFR	Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
PPA	Pôle Partenaires Aidants
PRS	Programme Régional de Santé
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
UNASSI	Union Nationale des Associations de Services de Soins Infirmiers
URIOPSS	Union Régionale des Institutions et Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

ANNEXE N°4 - SITE APAS 82
SIEGE SOCIAL
34/36 BOULEVARD DU 4 SEPTEMBRE
CASTELSARRASIN

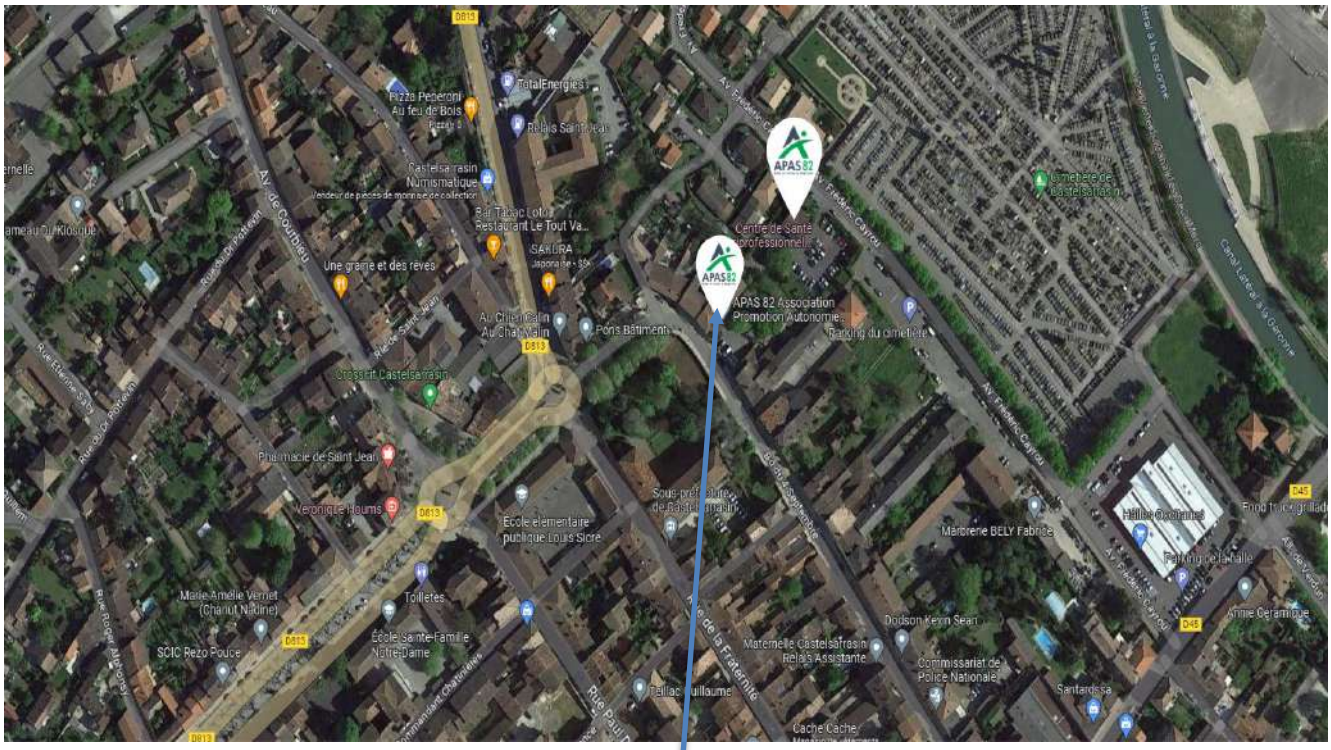

ANNEXE N°5 - SITE APAS 82
CENTRE DE SANTE PLURIPROFESSIONNEL
1 BIS AVENUE FREDERIC CAYROU
CASTELSARRASIN

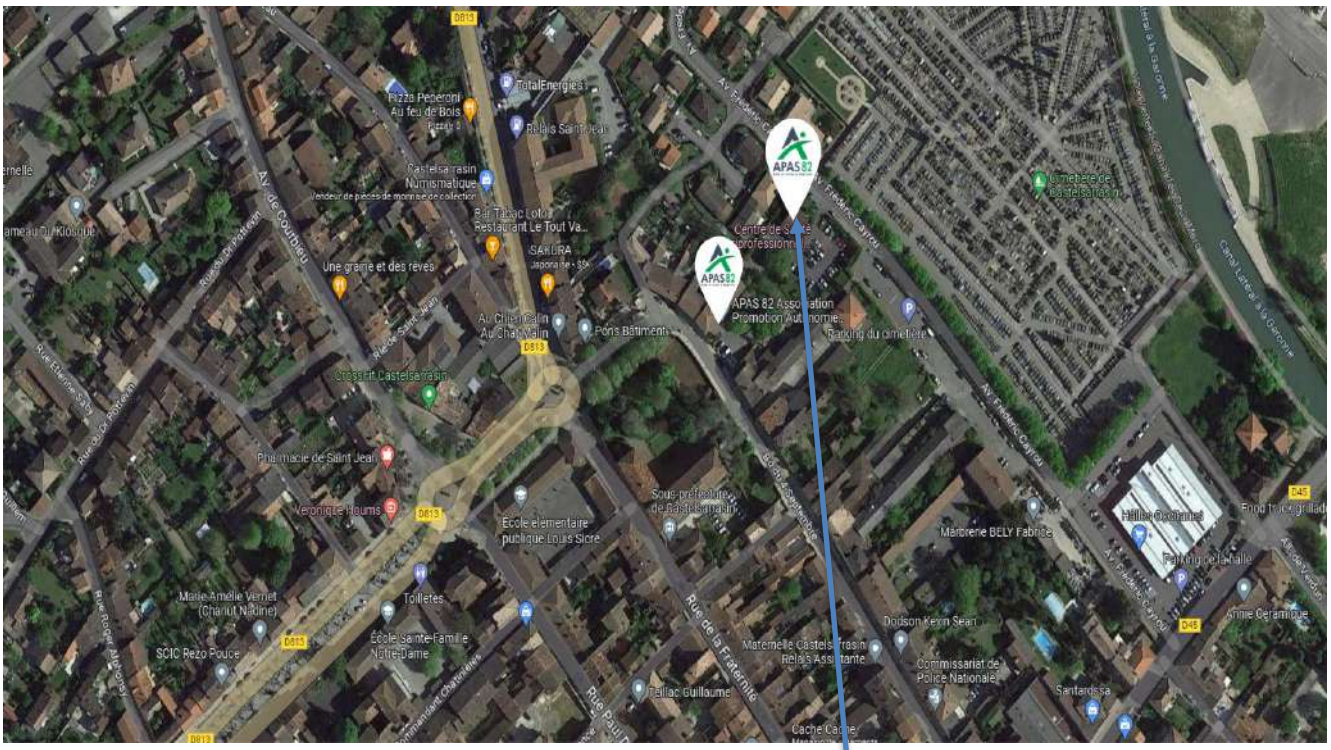

ANNEXE N°6 - SITE APAS 82
2761 ROUTE DE ST MARTIAL - MONTAUBAN

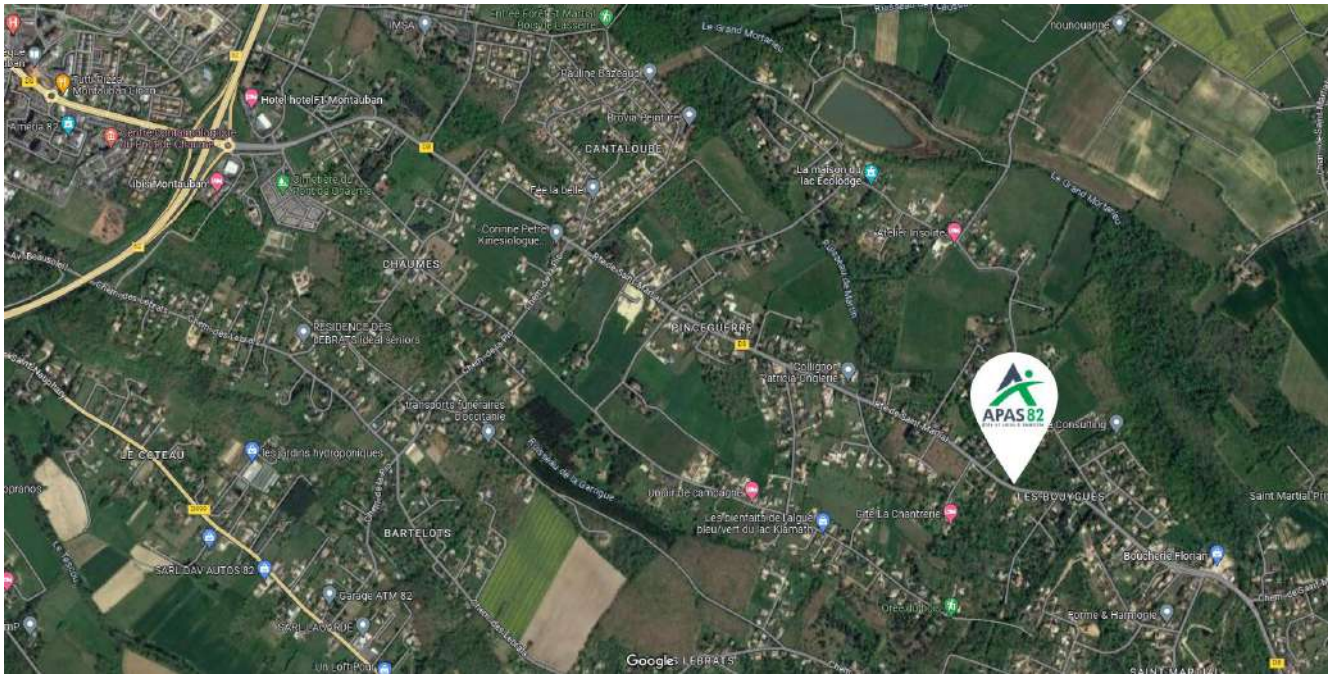

ANNEXE N°7 - SITE APAS 82
25 RUE LAVOISIER - CAUSSADE

APAS 82

@APAS_82

@apas_82

APAS 82